

DOSSIER LOCATION : LOCAUX D'HABITATION ET GARAGES

(frais locataires et frais propriétaires)

Décret N°2014-890 du 01/07/2014 loi du 24 Mars 2014- loi ALUR- applicable à partir du 15/09/2015

1. Montant des honoraires location Agence SM Immobilier

visite – constitution du dossier – rédaction du bail

Pour les logements de 1 à 50m² :

Calcul honoraires à la charge du locataire : 8€ TTC/m²

Calcul honoraires à la charge du propriétaire : 8€ TTC/m²

Dans la limite du montant maximum autorisé LOI ALUR : 8€ TTC/ m²

Pour les logements de 51m² et plus :

Calcul honoraires à la charge du locataire : 6,50€ TTC/m²

Calcul honoraires à la charge du propriétaire : 6,50€ TTC/m²

Dans la limite du montant maximum autorisé LOI ALUR : 8€ TTC/ m²

2. Montant des honoraires d'état des lieux Agence SM Immobilier

Calcul honoraires à la charge du locataire : 3€ TTC/m²

Calcul honoraires à la charge du propriétaire : 3€ TTC/m²

Dans la limite du Montant MAXIMUM AUTORISES LOI ALUR / 3 € ttc m²

3. Honoraires de gestion : 8 % TTC des sommes quittancées au locataire

Assurance loyers impayés : 2.5 % des sommes quittancées (voir conditions)

Vacance locative : 2.5 % des sommes quittancées (voir conditions)

4. Autres locations : % T.T.C. calculé sur le montant HT. Du quittancement annuel non soumis à loi du 06/07/1989

	Locaux à usage commercial ou industriel	Locations saisonnières	Locaux à usage professionnel	Cessions de bail	BOX
A régler par le propriétaire	10 % QA	Non	14 % QA	7 % QA	115 TTC
A régler par le locataire	10 % QA	Non	14 % QA	7 % QA	115 TTC

MEDIATION DE LA CONSOMMATION :

La directive 2013/11/UE du 21 mai 2013 impose la mise en place, pour tous secteurs d'activité, des dispositifs de médiation dans les litiges de consommation.

Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 et à l'article L. 156-1 du décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015, nous mettons à votre disposition les coordonnées de notre médiateur partenaire :

Vivons mieux ensemble - www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr